



## Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat  
ancien cimetière - partie n°2  
Concession n° 1031 - LUGNER-VOISSET MARIUS  
Délivrée le 30/11/1930  
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'original en mairie dont une copie est ci-annexée

***dalle descellée qui s'enfonce et fissurée, tour en métal rouillé, éléments décoratifs ébréchés***

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire





Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023\_59-AR

**CONCESSION N° : 1031**

**CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :**

**LUGNER-VOISSET MARIUS**

**Titre de concession** : original en mairie

**Date d'acquisition** : 30/11/1930 **Cimetière** : ancien cimetière - partie n°2

**Etat général depuis le dernier procès-verbal** : Mauvais état général. L'aspect s'est dégradé depuis le dernier procès-verbal

**Superficie** : 6 m<sup>2</sup> **Durée de la concession** : perpétuelle

**Description de la concession** : dalle, bordure en fer forgé

**Présence de végétation** Si oui, à décrire : Touffes d'herbes dans les brèches et sur le pourtour, mousse et lichen

**Objets funéraires** : croix , plaques , diverses décorations

**Liste des défunts inhumés (connus)** : LUGNER Jean ( 27/07/1852-16/08/1930) - LUGNER Emilienne (23/08/1920-24/06/1941) - VOISSET Andrée ( 17/04/1893-18/12/1963) - LUGNER Marius (03/11/1897-12/01/1966)

**Observations** : dalle descellée qui s'enfonce et fissurée, tour en métal rouillé, éléments décoratifs ébréchés

#### **RAPPEL DE LA PROCEDURE**

➤ **Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :**

**\*\* Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**\*\* Christine MANDON (La 1<sup>ère</sup> Adjointe) ;**

**\*\* Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

**Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019**

**Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :**

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

**Envoi à la préfecture le 27/09/2022**

**Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023**

➤ **Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :**

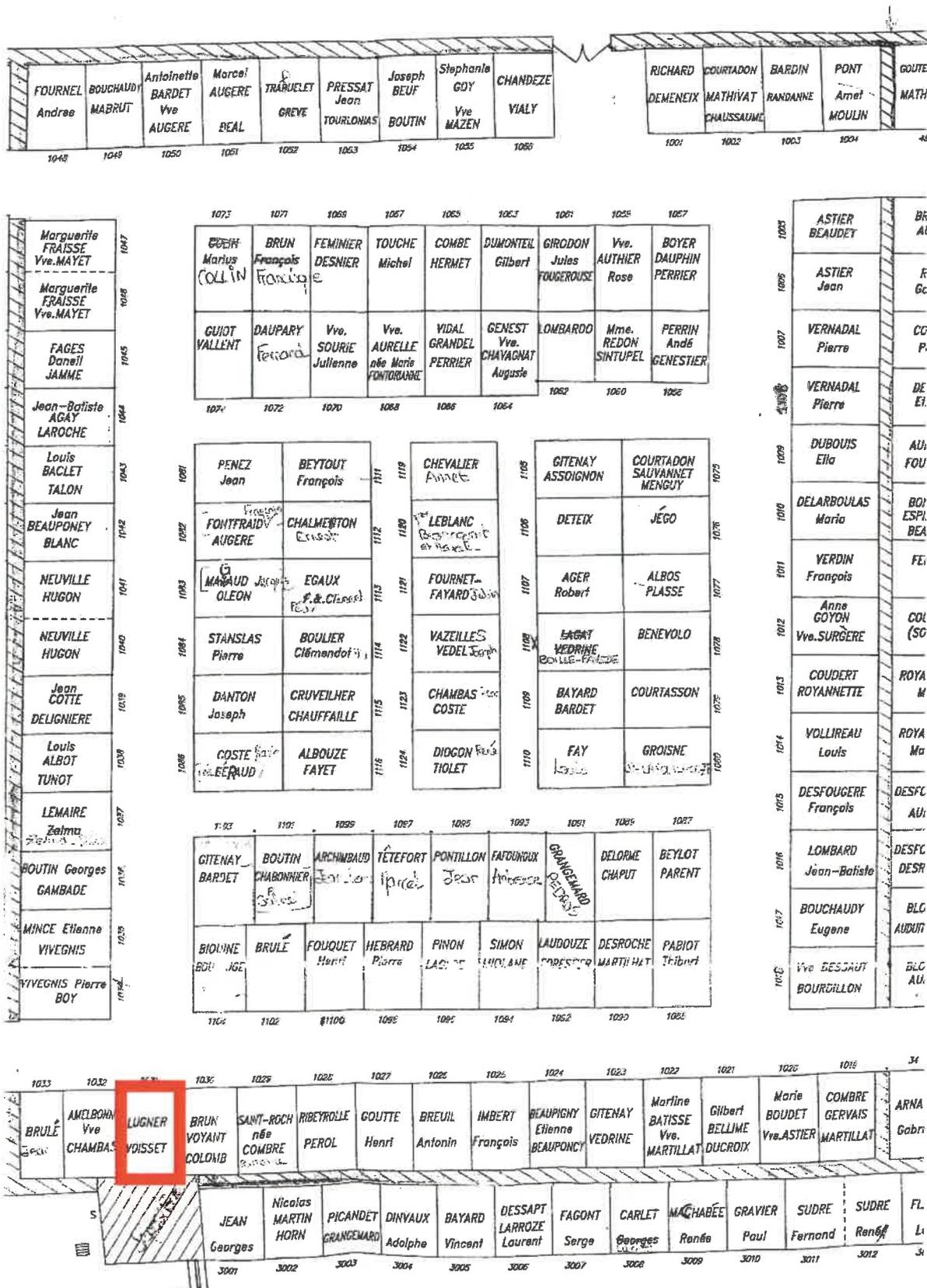
**\*\* Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**\*\* Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**



# Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une co

## Plan





Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Acte de concession

DÉPARTEMENT  
**Puy-de-Dôme**

ARRONDISSEMENT  
**Clermont**

CANTON  
**Clermont**

MAIRIE  
**AULNAY**

N°1031  
 du 30 novembre  
 1925

(Si l'un, prénom, profession  
 et domicile en concessionnaire)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**ACTE DE CONCESSION PERPETUELLE**  
 de terrain dans le cimetière

Nous, MAIRE de la COMMUNE  
 Vu la demande qui nous a été présentée par M. Lignier  
Marius Voisot  
 demeurant à AULNAY  
 à l'effet d'obtenir dans le cimetière communal une concession de terrain  
 pour y fonder la sépulture particulière  
 et de sa famille.  
 Vu le décret du 21 prairial an XII,  
 Vu l'ordonnance du 6 décembre 1850,  
 Vu la loi du 5 avril 1884, article 68, n° 7,  
 Vu la loi du 5 janvier 1923, et celle du 21 février 1924,  
 Vu la délibération du Conseil municipal de AULNAY  
 en date du 5 avril 1925 portant fixation d'un tarif pour les  
 concessions de terrain dans le cimetière communal, laquelle délibération  
 a été approuvée le 22 avril 1925 par M. le Préfet.

**ADHÉSION**  
**ARTICLE PREMIER**  
 Il est concédé à perpétuité à M. Lignier Marius Voisot  
 une superficie de 5 m<sup>2</sup> terrain carré  
 de terrain dans le cimetière communal, pour y fonder la sépulture particulière  
 et de sa famille.

**ARTICLE 2**  
 Le concessionnaire devra, en conséquence, de cette parcelle de terrain,  
 à dater de ce jour, mais seulement pour la destination ci-dessus indiquée.  
La dite concession portera le N° 31 dans le  
nouveau cimetière

Il pourra élever sur le terrain concédé tel monument funéraire que bon  
 lui semblera, pourvu toutefois qu'il n'exerce en aucune manière sur les  
 terrains avoisinants, et sans l'application du droit commun, et en ce qui

1201. 516/4 1/21 Yellu 119 r.  
 IMP. J. LAURE - CLERMONT

Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une co

2018



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une co

2021



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

2022



2023



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

☞ Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le



ID : 063-216300194-20230626-CIM2023\_59-AR